

N°DEC-2024-39

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION, PAR COMPAGNIE MINIBOX, D'UN SPECTACLE INTITULÉ « BORÉALE LA NAISSANCE DES AURORES » LE 8 MARS 2024 À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de l'avenant au contrat avec COMPAGNIE MINIBOX – 31 chemin Royal 91310 LEUVILLE-SUR-ORGE ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé de rajouter une séance au spectacle intitulé « BORÉALE, LA NAISSANCE DES AURORES », le 8 mars 2024 à 10 heures, à la Salle Gérard Philipe.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire COMPAGNIE MINIBOX pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 1 129,69 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 18 mars 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **21 MARS 2024**  
Et de sa publication le **21 MARS 2024**

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS